



Centre Intercommunal d'Action Sociale  
de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

## Formulaire SEJOUR de Vacances 2022

### Associations conventionnées

#### Responsable du foyer :

Nom - Prénom :

Nom- Prénom :

#### Adresse :

Rue :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_/\_\_/\_\_

Numéro de Caf :

Mail : \_\_\_\_\_

RIB : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

(À joindre obligatoirement)

Nombre d'enfants à charge au foyer : \_\_\_\_\_

#### **Jeunes concernés par les séjours**

Nom, prénom et date de naissance

---

---

---

#### Structure concernée par la facture :

Séjours de vacances Centre ANCRAGE :

Séjours de vacances Centre des FONTAINES :

Séjours de vacances Centre PASTEL :

- Avez-vous bénéficié d'une autre prise en charge pour votre facture (aide de l'assistante sociale, du Département...) ?
  - o Nom de l'organisme :
  - o Montant de la prise en charge :

### **Le quotient familial du foyer :**

La participation du CIAS pour les **séjours de vacances** s'applique aux familles résidant sur les 28 communes. Elle s'applique selon le QF-Cias 2022 calculé ainsi : Revenus imposables du foyer en 2020/ 12 mois/ nombre de parts des avis d'imposition).

*Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées sur ce feuillet*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Merci d'adresser ce formulaire à [cias@villes-soeurs.fr](mailto:cias@villes-soeurs.fr) avec les pièces **obligatoires** :**

- **La facture concernée**
- **Les avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**
- **un RIB au nom du destinataire de la facture**

Renseignements au 02 27 28 03 92

Prise de rdv possible en ligne sur le site : [villes-soeurs.fr](http://villes-soeurs.fr)



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS et la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour le traitement des demandes d'aides financières (gestion de la participation reversée aux familles). La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CIAS/Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Les données sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement du dossier puis archivées. Cette durée varie et dépend des impératifs juridiques. A noter, pour une procédure qui pourrait être contestée, la CCVS souhaite conserver les données à minima 5 ans après le dernier traitement. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données

- Communauté de Communes des Villes Sœurs  
Délégué à la protection des données  
12 Avenue Jacques Anquetil 76260 EU  
[dpo@villes-soeurs.fr](mailto:dpo@villes-soeurs.fr)

Pour en savoir plus sur le traitement des données personnelles rendez-vous sur <https://www.villes-soeurs.fr> rubrique « données personnelles ». Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.